



**Politique et plan Développement durable
2017-2019**

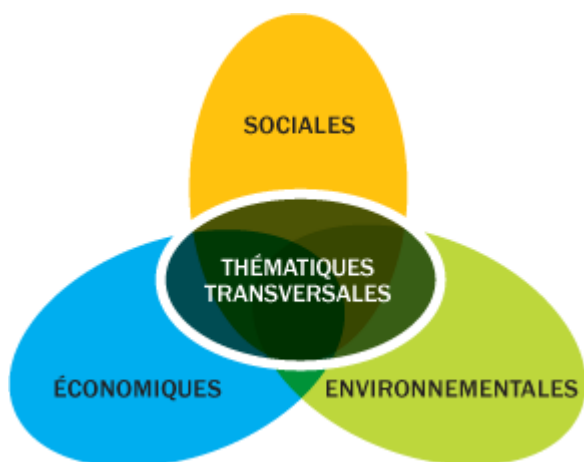
MISE EN CONTEXTE

Au cours de la saison 2016-2017, afin de refléter de façon plus concrète et mesurable son dynamisme, sa contribution à la communauté régionale, la pérennité de l'organisme et la santé de notre planète, l'Orchestre symphonique du Saguenay--Lac-Saint-Jean a décidé de mettre sur pied une politique et un premier plan d'action de développement durable. Inspirée par les récentes exigences de plusieurs commanditaires et ministères, Christine Boily, la directrice générale s'est premièrement intéressée à la façon de répondre à ces nouvelles exigences. Comme la réflexion à ce sujet rejoint de nombreux organismes culturels, le Conseil régional de la culture a proposé une formation à ses membres. Suite à cette formation suivie par la directrice générale au Centre québécois de développement durable (CQDD) à Alma, la formation d'un nouveau comité a été approuvé et mis en place par le conseil d'administration à l'automne 2016.

En plus de la directrice générale de l'Orchestre, le comité Développement durable (DD) est formé de Messieurs Bernhard Simard, trésorier au conseil d'administration et Claude Gilbert, membre externe. Madame Renée Gagnon a ensuite joint le comité en 2018.

Monsieur Nicolas Gagnon et Madame Anne Gaboury du CQDD accompagnent le travail du comité afin de s'assurer qu'il rencontre les normes reconnues et que le plan demeure réaliste et accessible selon la réalité de l'organisme.

Le comité a pris le temps d'analyser chacun des 21 enjeux composant les quatre grandes thématiques du développement durable selon l'approche BNQ 21000, modèle généralement reconnu pour ce genre de processus, qui se retrouvent dans le diagramme suivant.



Le comité a, par la suite, ciblé les enjeux sur lesquels l'Orchestre peut faire une différence et améliorer ce qui existe déjà. Nous développerons, dans ce document, les objectifs que nous

avons choisi de travailler mais nous incluons, en annexe, le fichier de travail incluant les 21 enjeux de départ comme référence.

Les champs d'intervention sélectionnés au sein des quatre thématiques.

La thématique environnementale est un pilier important sur lequel nous avons identifié plusieurs bonnes pratiques déjà bien implantées dans l'organisme. Même si nos activités ne comportent pas de risques sérieux pour l'environnement et que nous occupons un bâtiment régi par des normes gérées par le gouvernement du Québec, nous croyons pouvoir faire une différence avec des habitudes simples et des choix éclairés. Nous allons rester attentifs aux améliorations possibles et investir notre énergie à partager ces bonnes pratiques avec nos collègues, voisins d'immeuble et partenaires variés.

La thématique transversale nous rejoint particulièrement en commençant par l'élaboration d'un plan stratégique incluant les enjeux de développement durable et permettant de bien définir la vision de l'organisme pour assurer une prise de décision éclairée pour un développement harmonieux et structuré.

La thématique économique est reliée de près à la thématique transversale, en s'assurant de la pérennité de l'Orchestre par le contrôle de la rentabilité et en participant au développement de notre communauté.

Finalement, **la thématique sociale** nous rejoint dans la recherche et le développement de conditions de travail saines et équitables de même que la participation de tous les employés au succès de l'Orchestre.

PRÉAMBULE

De par nos valeurs, nous nous sentons concernés par la nécessité de la prise en compte du développement durable au sein de nos activités.

Nous souhaitons affirmer notre engagement et nos efforts pour contribuer au développement durable de la région et accroître notre responsabilité sociale d'organisation dans la poursuite de notre mission sociale.

Nous souhaitons ainsi maximiser les impacts positifs sur la communauté régionale et limiter au minimum les répercussions sur l'environnement.

Notre mission

L'OSSLSJ est producteur de concerts symphoniques et diffuseur de musique classique de niveau professionnel voué principalement à la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Tournée vers l'avenir, son action cible également le développement de la musique en proposant formation, accessibilité et diversité grâce aux partenariats qu'il entretient avec son milieu.

Nos valeurs

Recherche de l'excellence

Créativité

Dynamisme

Collaboration et partenariat

Respect

Loyauté envers l'Orchestre et sa communauté

PORTÉE

L'Orchestre symphonique du Saguenay—Lac-Saint-Jean s'engage à appliquer cette politique dans l'ensemble de ses actions et décisions, et à faire du développement durable sa responsabilité pour le bénéfice de l'organisme, de sa collectivité et pour les générations à venir.

La présente politique s'applique à tous les employés et bénévoles de l'Orchestre. Elle servira également d'inspiration auprès de nos partenaires et du public.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE

1. Assurer une vision claire du développement de l'Orchestre en intégrant les principes de développement durable à l'ensemble de nos décisions et de nos activités :

- en intégrant les principes de développement durable dans la planification stratégique
- en mettant en place la structure de gouvernance nécessaire à la mise en œuvre du plan stratégique

2. Assurer la pérennité de l'Orchestre par une saine gestion financière :

- en optimisant les outils de gestion financière
- en utilisant les leviers financiers à notre disposition

3. Assurer un milieu de travail sain, équitable et inspirant :

- en mettant en place des outils adaptés pour la gestion de notre équipe
- en appuyant le développement des compétences de nos employés
- en favorisant des pratiques soucieuses de la santé et de la sécurité des employés

4. Minimiser l'empreinte environnementale de l'Orchestre:

- en privilégiant des fournisseurs responsables
- en posant des gestes concrets pour favoriser une gestion responsable des matières résiduelles
- en collaborant avec nos partenaires à la recherche de solutions durables en ce qui a trait à la gestion responsable de l'eau et de l'énergie
- en minimisant l'impact des activités de l'Orchestre sur la génération des GES.

MISE EN OEUVRE

Rôles et responsabilités

- La direction générale et le comité Développement durable proposent une mise à jour de la politique au besoin et le plan d'action annuel.
- Le conseil d'administration adopte la politique de développement durable et mandate les comités concernés pour réaliser ses objectifs.
- La direction, dans son rôle de contrôle, assure le respect de la politique de développement durable et la mise en œuvre du plan d'action annuel.
- Tout membre du personnel a la responsabilité de l'application de la politique de développement durable dans les domaines de sa compétence.

Mandat du comité Développement durable

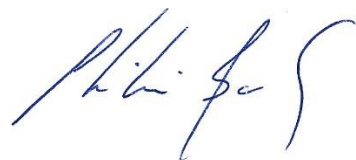
- Collaborer à l'élaboration et au suivi du plan d'action annuel et à l'identification des indicateurs permettant d'en mesurer l'efficacité;
- Assurer une veille des pratiques innovantes en matière d'éco responsabilité et les promouvoir à l'interne;
- Collaborer à sensibiliser le personnel à l'importance d'atteindre les objectifs de la politique de développement durable;
- Participer à l'élaboration d'un rapport annuel, devant être inclus dans le rapport annuel de l'Orchestre symphonique, et à sa diffusion auprès du personnel et du public.

Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur lors de son adoption par le conseil d'administration, le 12 décembre 2017.



Michel Harvey, président



Christine Boily, directrice générale

Plan d'action 2017-2019

Les tableaux suivants présentent les quatre volets des priorités identifiées pour le premier plan d'action 2017-2019.

Volet 1 : Gouvernance et planification stratégique

Objectif stratégique : Assurer une vision claire du développement de l'Orchestre en intégrant les principes de développement durable à l'ensemble de nos décisions et de nos activités.

Enjeux	Objectifs	Actions
Vision, mission et valeurs	Gouverner et administrer l'Orchestre à l'aide d'un plan stratégique intégrant les principes de développement durable.	<ul style="list-style-type: none">• Compléter et réviser la mission, la vision et les valeurs en intégrant le concept de développement durable (DD).
Stratégie de l'organisation		<ul style="list-style-type: none">• Élaborer et faire approuver par le conseil d'administration un nouveau plan stratégique incluant la politique de DD et le développement de public.
Impact sur le développement local		<ul style="list-style-type: none">• Documenter ce que l'Orchestre apporte à la région comme spécialistes, faire un lien cohérent avec notre mission, identifier les objectifs d'amélioration dans le plan stratégique.
Gouvernance	Mettre en place la structure de gouvernance nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de la politique de développement durable.	<ul style="list-style-type: none">• Officialiser le comité DD en tant que comité permanent dans les règlements généraux, ses membres, les attentes et responsabilités.• Modifier les règlements généraux de l'Orchestre et les faire approuver par l'assemblée générale annuelle.

Volet 2 : Finances et pérennité

Objectif stratégique : Assurer la pérennité de l'Orchestre par une saine gestion financière.

Enjeux	Objectifs	Actions
Contrôle de la rentabilité	Optimiser les outils de gestion financière. Utiliser les leviers financiers à notre disposition.	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher des commandites et faire des demandes de subventions. • Maintenir une saine gestion. • Améliorer l'utilisation des présents outils financiers et en rechercher de nouveaux si nécessaire.
Pérennité de l'organisation		<ul style="list-style-type: none"> • Bonifier le fonds inaliénable de 300 000 \$ en dons sur 3 ans.

Volet 3 : Ressources humaines et Santé et sécurité au travail

Objectif stratégique : Assurer un milieu de travail sain, équitable et inspirant.

Enjeux	Objectifs	Actions
Conditions de travail	Mettre en place des outils adaptés pour la gestion de notre équipe.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un guide des ressources humaines. • Compléter l'encadrement du personnel, les descriptions de tâches, les évaluations, les règles de fonctionnement, etc.
Développement des compétences	Appuyer le développement des compétences de nos employés.	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les objectifs de l'Orchestre. • Développer le plan de formation approprié.
Santé-sécurité au travail (SST)	Favoriser des pratiques soucieuses de la santé et de la sécurité des employés.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les normes de santé et sécurité de nos partenaires et partager les informations importantes afin qu'elles soient connues et respectées. • Faire la promotion de saines habitudes de vie en s'informant et en les partageant avec les employés.

Volet 4 : Protection de l'environnement

Objectif stratégique : Minimiser l'empreinte environnementale de l'Orchestre

Enjeux	Objectifs	Actions
Pratiques approvisionnement	Privilégier des fournisseurs responsables.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied une politique d'approvisionnement responsable. • Établir des règles générales pour les choix de produits et fournisseurs en tenant compte des critères DD. • Faire l'inventaire des achats et fournisseurs actuels. • Proposer un plan d'amélioration et le mettre en action.
Gestion matières premières et résiduelles	Poser des gestes concrets pour favoriser une gestion responsable des matières résiduelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et faire le suivi des présentes bonnes pratiques de recyclage des matières résiduelles (papier/verre/plastique /compost/cartouches/etc.). • Inscrire l'Orchestre à Recyc-Québec Niveau 1 (Engagement).
Gestion de l'eau et de l'énergie	Collaborer avec nos partenaires à la recherche de solutions durables en ce qui a trait à la gestion responsable de l'eau et de l'énergie.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et faire le suivi des présentes bonnes pratiques d'économies d'eau et de l'énergie. • Envoyer une lettre de soutien pour la norme BOMA Best au gestionnaire de l'immeuble (renouvellement : 2017).
Gestion des gaz à effet de serre (GES)	Minimiser l'impact des activités de l'Orchestre sur la génération des GES.	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter la chaire éco-conseil de l'UQAC afin d'examiner la possibilité de faire un bilan des émissions de l'Orchestre et identifier des pistes et cibles d'amélioration. • Continuer d'encourager le co-voiturage et tout moyen de réduire les GES auprès des employés et de la clientèle.